Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_57-DE

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

COMMUNE DE MARSAC-SUR-DON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le trente septembre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de MARSAC-SUR-DON s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Géraldine PINSON LERAY, Maire de MARSAC-SUR-DON.

DATE DE CONVOCATION : 23 septembre 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE :	19
PRÉSENTS :	17
REPRESENTÉS :	1
EXCUSÉS :	1
ABSENTS :	0
VOTANTS :	18

PRÉSENTS : Mme PINSON LERAY Géraldine, Maire, M. AMOSSÉ David, M. CROCHARD Daniel, M. DEFEBVRE Alexandre, M. GAIGEARD Dominique, Mme HATON Christèle, M. LUCAS David, Mme MARTIN Claudia, Mme MATHELIER MONNIER Rozane, Mme PERRIGAUD Véronique, M. POUPARD Dominique, Mme SALMON Karen, Mme TEMPLÉ Noémie, Mme TESSIER Brigitte, M. TISSOT Yves

REPRÉSENTÉS : Mme ROMÉ Lise *(pouvoir à Mme CLAVIER Hélène)*

EXCUSÉS : M. PROVOST Dominique,

ABSENTS :

ARRIVEE EN COURS DE SEANCE : Mme Hélène CLAVIER et M. Baptiste GRATON rejoignent la séance à vingt heures quatre minutes. Ils prennent part aux débats et aux votes à compter du deuxième point de l'ordre du jour intitulé « Lutte contre les ragondins : revalorisation de l'indemnité de piégeage à compter du 1er novembre 2026 ».

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Dominique POUPARD

2026_57 – Information sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, le Conseil municipal a autorisé le Maire, lors de l'adoption des budgets primitifs, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil municipal lors de la séance la plus proche.

.../...

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 044-214400913-20260930-2026_57-DE

Aussi, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'elle a procédé le 23 septembre 2026, au transfert de crédits ci-après pour le budget annexe Auberge :

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement		
D-61558 – Entretien et réparations sur bâtiments publics	0,00 €	66,62 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**0,00 €**	**66,62 €**
D-681 – Dot. Aux amort., aux dépréc. et aux prov. – Ch. fonctionnement	66,62 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux provisions et dépréciations	**66,62 €**	**0,00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**66,62 €**	**66,62 €**

La décision de virement de crédits a été transmise aux services de la Préfecture et notifiée à la Trésorerie de Nort-sur-Erdre.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir prendre acte de cette communication.

Extrait certifié conforme,
Fait à MARSAC-SUR-DON, le 1er octobre 2026

Le Maire,
Géraldine PINSON LERAY

MAIRIE de MARSAC-SUR-DON 44170 (L.A.)

Le Secrétaire de séance,
Dominique POUPARD

Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département ou à son délégué dans l'arrondissement.

Certifié exécutoire par le Maire, sous sa responsabilité, compte tenu de :
- la publication sur le site Internet de la Ville de Marsac-sur-Don le – 1 OCT. 2026
- la transmission au contrôle de légalité le – 1 OCT. 2026